

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1004 31 décembre 1941

n° 1004 31

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1941

Numéro JO

n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro

31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Batio Hassan est agréé en qualité de chef des Badoïta Meta Hayis, en remplacement de son frère Mohamed Hassan, décédé. Batio Hassan percevra à ce titre une somme de deux cent cinquante francs par mois.